

Je tiens à dire que c'est une mauvaise affaire pour les femmes. C'est une mauvaise affaire pour tous les Canadiens. La procédure dont cela relève est inadmissible, c'est une farce.

M. McDermid: Le député et moi avons procédé à beaucoup de consultations et fait beaucoup de voyages. Je connais ses rodomontades. Ce qu'il dit souvent ne repose pas sur la réalité. Si seulement j'avais le temps de relever ses arguments un par un!

Il y a un point sur lequel je tiens à m'attarder, c'est celui de nos programmes sociaux. Pour une raison que j'ignore, les députés affirment que ceux-ci vont constituer des pratiques commerciales déloyales au regard de cet accord. Si nos programmes sociaux sont des pratiques commerciales déloyales, je demanderai alors au député pourquoi ils n'ont pas déjà fait l'objet de mesures compensatoires? L'accord passé avec les États-Unis n'y change pas un iota. Donc si cela devient une pratique commerciale déloyale après l'accord, pourquoi n'est-ce pas une pratique déloyale commerciale avant l'accord? Parce que ce n'est pas une pratique commerciale déloyale. Il ne sera pas touché à ces programmes sociaux.

En fait, je dirai à la Chambre que grâce à une amélioration de l'économie notre sécurité sociale va s'améliorer. Mais elle a un prix. Contrairement à ce que prétend le NPD, l'argent ne va pas nous tomber du ciel comme par magie. Il faudra que les gens paient des impôts, et ces programmes sociaux il faut les payer. Si l'économie tourne bien, nous les paierons. Je ne comprends pas comment le député peut soutenir qu'après l'accord nos politiques et nos programmes sociaux vont pouvoir faire l'objet de mesures compensatoires alors qu'ils ne le pouvaient pas auparavant. Peut-être le député aurait-il l'obligeance de me l'expliquer?

M. Allmand: Je ne pense pas que mon honorable ami m'ait écouté attentivement. Je n'ai jamais dit dans mon discours que nos programmes sociaux seraient considérés comme des pratiques déloyales pouvant faire l'objet de mesures compensatoires. J'ai dit qu'avec cet accord nos programmes sociaux allaient être menacés, parce qu'au Canada des pressions vont s'exercer en faveur d'une harmonisation. Je n'ai pas dit qu'ils seront considérés comme des pratiques commerciales déloyales. J'ai dit qu'il s'exercera des pressions, du fait de l'accord, en faveur d'une harmonisation. Voici comment j'ai tenté d'expliquer la chose.

Comme les sociétés américaines auront libre accès au marché canadien, les sociétés canadiennes vont dire qu'elles doivent pouvoir concurrencer les sociétés américaines, que puisqu'elles paient un salaire minimum plus élevé au Canada elles sont moins compétitives. Qu'il y a des avantages sociaux à verser au titre de l'assurance-maladie et autres programmes sociaux, et que cela les rend moins compétitives. Que dans certaines provinces il y a des programmes plus sévères de protection de l'environnement, que cela les rend moins compétitives. Ce que je dis, c'est que, même si les programmes de protection de l'environnement, les programmes sociaux, les offices de commercialisation ne sont pas visés dans l'accord, la façon dont il est rédigé poussera les entreprises canadiennes à se débarrasser de ces programmes pour avoir les mêmes coûts au

départ que leurs concurrents américains qui vont intervenir sur le marché canadien. Voilà le problème.

M. McDermid: Pourquoi ne le font-elles pas maintenant?

M. Allmand: Actuellement, nous avons un certain degré de protection. Voilà pourquoi ce n'est pas encore arrivé. Malheureusement, le secrétaire parlementaire n'a pas eu l'avantage d'assister aux audiences du comité comme moi et d'entendre les témoignages favorables et défavorables. Je crois qu'il a eu tort d'agir de la sorte. Il devrait assister aux séances et pourrait ensuite participer de façon plus positive au débat.

• (1230)

M. McDermid: Madame la Présidente, je voudrais poser une brève question supplémentaire et signaler que j'ai assisté à certaines séances mais non à celles auxquelles le député participait.

J'ai une liste de personnes dont je voudrais parler. Stan Sager, président de Satexil, un fabricant de lainages de Montréal, a fait les observations suivantes:

Je suis content qu'on songe à instituer le libre-échange, mais je voudrais qu'on réduise plus rapidement les droits de douane. J'ignore si nous pourrions survivre sur le marché actuel. J'espère que le libre-échange nous offrira bientôt de nouvelles possibilités.

Telles ont été les observations d'un fabricant de textiles de Montréal.

Je pourrais citer Andrew Hughes, vice-président aux finances de Monterey Textiles, Sandy Archibald, président de Textiles, Footwear and Leather Sagit, Bernad Cowan, fabricant de vêtements de Toronto, Gary Steiman de Gemini Fashions de Winnipeg, Louis Eisman, président de M. Jax Fashions, Betty Jones, agent des dessinateurs de mode auprès des fabricants; et l'Institut canadien des textiles.

Mme Copps: Déposez le document.

M. McDermid: Je pourrais citer un certain nombre de personnes de l'industrie du textile qui appuient l'accord.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, Madame la Présidente . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire voudra peut-être utiliser ces renseignements au cours du débat. Cependant, la parole lui a été accordée pour ce qu'il a lui-même appelé «une brève question supplémentaire».

Mme Copps: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Vous aurez sans doute remarqué que le ministre citait un document . . .

Une voix: Il n'est pas ministre.

Mme Copps: Il est secrétaire parlementaire, donc aspirant ministre. Conformément au Règlement, il doit évidemment déposer le document. Je me demande si vous pourriez, Votre Honneur, lui demander le dépôt de ce document.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis convaincue que la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) sait que le député n'étant pas ministre, il n'a pas à déposer le document qu'il cite.